



## ASIGOS CONSEIL INTERCOMMUNAL

Extrait du procès-verbal

Séance du 27 novembre 2024

Présidence : Olivier Amblet

### Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- vu le préavis N° 11-2024 « Sollicitant un crédit complémentaire net de CHF 143'659.18 au crédit de CHF 522'000.- TTC, accordé par le biais du préavis n°01-2021 pour les études et travaux urgents pour la remise en état et la rénovation énergétique et sécurité du collège du Grand-Pré » du Comité de direction du 17 octobre 2024,
- ouï le rapport de la commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### décide

- d'accorder au CoDir un crédit complémentaire de CHF 143'659.18 nets (CHF 220'059.18 bruts) destiné aux études et travaux urgents du préavis 01-2021 ;
- d'autoriser le CoDir à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en oeuvre.
- de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou par l'emprunt ;
- de comptabiliser les subventions au crédit du 6610.000-2021.01.5210
- de prendre note que, pour ce crédit complémentaire, les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 30'950.— dès 2025.

Ainsi délibéré en séance le 27 novembre 2024.

le Président

Olivier Amblet



ASIGOS

la secrétaire

Anne Meier

Avis affiché le 3 décembre 2024

Pour le Conseil intercommunal ASIGOS,  
Administration communale - rte de Cossonay 40 – 1008 Prilly  
[conseil@asigos.ch](mailto:conseil@asigos.ch)